



## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 8 février 2023

**Présents :** Mmes Nathalie ARTIGNAN, Brigitte CASADO-JAILLET, Hélène DEVILLER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES  
M.M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, Stéphane BEDEL, François BONHOMME, Aurélien DALOZ, Marie-Antoinette FISHER, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES, Yannick SERIN, Pierre TROUCHE

**Procuration :** Mme Anne-Marie ANTERRIEU a donné procuration à Mme Marie-Antoinette FISHER  
Mme Laurence ARTERO-MOREL a donné procuration à M. Aurélien DALOZ  
Mme Stéphanie GAUTIER a donné procuration à M. Philippe LORINQUER  
M. Yves LEGUAY a donné procuration à M. Yannick SERIN

**Absent :** M. David HURTADO

**Secrétaire de séance :** Mme Hélène DEVILLER

Nombre de Membres  
En exercice : 23  
Présents : 18+4 proc.  
Votants : 22

Date convocation  
03/02/2023  
Date d'affichage  
03/02/2023

Acte rendu exécutoire  
Date transmission à la  
Préfecture le 09/02/2023

Le Maire,  
**Josian RIBES**



### **Objet : Fusion de l'école maternelle Julie Daubié et de l'école élémentaire Valfalis**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commune de Montbazin a été invitée par l'Inspection de l'Education Nationale, à se positionner formellement sur le projet de fusion des écoles maternelle Julie Daubié et primaire Valfalis au sein d'une même entité administrative.

Monsieur le Maire précise que les classes existantes seraient maintenues, toutefois une direction commune serait mise en place, avec un conseil d'école unique.

Il indique également que dans le cadre de cette fusion, la commune pourra proposer auprès de l'Education Nationale, la dénomination de l'entité administrative ainsi créée.

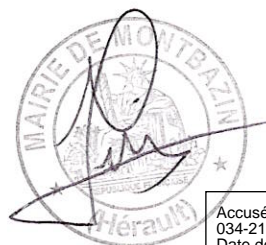
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé qui précède, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de fusion de l'école maternelle Julie Daubié et de l'école élémentaire Valfalis ;

- Autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture  
034-213401656-20230208-2023-DELIB-07-DE  
Date de réception préfecture : 13/02/2023